



Diplôme reconnu par l'Etat

Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV)

SANS NIVEAU SPÉCIFIQUE EN 2 ANS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Gérer l'accueil, le secrétariat
- Assurer la gestion administrative
- Conseiller et vendre des services et produits sans prescription
- Assurer l'entretien, l'hygiène et la désinfection des locaux
- Assister le praticien lors des consultations examens et soins (assistance pré-, per- et post-opératoire)

PRÉ-REQUIS

BAC (Niveau 4)

PUBLIC VISÉ

Tout public

ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Finançable et rémunérée
(selon critères d'éligibilité)

Rythme d'alternance :
différent selon le centre choisi

AUTRES POSSIBILITES

Statut Etudiant
VAE (*Validation des Acquis de l'Expérience*)
CPF (*Compte Personnel de Formation*)
PTP (*Projet de Transition Professionnelle*)
Pro-A (*Reconversion ou promotion par alternance*)
...

Nous contacter pour plus d'informations

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Mix-learning

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations ponctuelles en cours de formation
Evaluation finale (*jury / examen / dossier professionnel...*)

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Face-à-face pédagogique
Plateforme e-learning
Jeux de rôle

MODALITÉS D'ACCÈS

Dossier d'inscription
Entretien

DÉLAI D'ACCÈS

Entrées / sorties permanentes

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

LES + DE LA FORMATION

Des équipes pluridisciplinaires disponibles pour un accompagnement personnalisé
Des ressources et supports accessibles tout au long du parcours de formation

RNCP37507

Auxiliaire spécialisé vétérinaire - Diplôme Reconnu par l'Etat

Date de début de validité :

24/04/2023

Document généré le 21/11/2024

Retrouvez toutes les informations sur
laho-formation.fr



Diplôme reconnu
par l'Etat

Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV)

87,43%

DE REUSSITE AUX EXAMENS

89,31%

DE TAUX DE SATISFACTION
LAHO FORMATION

CERTIFICATEUR(S) DE LA FORMATION

ANIMAL PRO
FORMATION



PROGRAMME DE LA FORMATION (*blocs de compétences professionnelles*)

- Bloc A - Conseil, vente - 357 heures
- Bloc B - Gestion administrative - 84 heures
- Bloc C - Risque contaminant - 35 heures
- Bloc D - Assistance technique - 91 heures
- Situations professionnelles significatives - 103 heures
- Individualisation des parcours - 140 heures

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire

POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES

Entrée en deuxième année possible pour les titulaires du certificat de qualification professionnelle d'Auxiliaire Vétérinaire Qualifié

CETTE FORMATION EST PROPOSÉE DANS NOS CENTRES DE :

ARRAS 03.21.71.64.17

